



FACTURES RESTAURATION TRIMESTRE AVRIL JUILLET 2016

publié le 07/04/2016

Les factures de restauration du trimestre AVRIL JUILLET 2016 ont été distribuées. Pensez à demander à vos enfants de vous donner ce document, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

RAPPEL : Les frais de restauration sont payables d'avance, en début de trimestre.

PAIEMENT ECHELONNE : Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois, tous les mois. (par chèque, espèces ou virement à effectuer auprès de votre banque) : Contactez la gestionnaire.

(Pour les familles qui règlent déjà par échéancier annuel, la facture vous est transmise pour information, une éventuelle régularisation se fera, si besoin, à la fin du mois de Juin 2016).

DIFFICULTES FINANCIERES PONCTUELLES : Vous pouvez éventuellement bénéficier de l'aide du fonds social, à titre exceptionnel. Contactez la gestionnaire ou l'assistante sociale du Collège.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme MOURGUES, gestionnaire pour tout renseignement ou régularisation et en cas de difficulté.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.